



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2010/030

Genève, le 28 octobre 2010

CONCERNE:

Certificat de louanges du Secrétaire général

1. En 2002, le Secrétariat a informé les Parties de la création de Certificats de louanges devant être décernés, à la discrétion du Secrétaire général, en reconnaissance d'actions exemplaires de lutte contre la fraude.
2. Deux de ces certificats seront prochainement remis à la société *Airports of Thailand Public Company* et au Poste de contrôle CITES du ministère thaïlandais des Parcs nationaux et de la Conservation de la faune et de la flore sauvages de l'aéroport Suvarnabhumi, à Bangkok.
3. Ces certificats seront décernés en reconnaissance d'une saisie réalisée le 23 août 2010 à l'aéroport Suvarnabhumi, date à laquelle des agents des deux organismes susmentionnés ont découvert une personne qui tentait de faire sortir illégalement du pays un bébé tigre vivant. Soigneusement dissimulé dans une valise, le félin a été détecté lors de contrôles aux rayons X.
4. En cette année chinoise du tigre et à l'heure où l'espèce est menacée d'extinction, le fait d'avoir empêché le commerce illégal de ce jeune tigre vivant est particulièrement louable.
5. Cette saisie montre par ailleurs à quel point il est important de sensibiliser les agents de sécurité aéroportuaire au commerce illégal d'espèces de faune et de flore sauvages, ces derniers étant idéalement placés pour détecter des cas de contrebande. Le Secrétariat CITES note qu'en Thaïlande, cette catégorie d'agents a reçu une formation de ce type ; financée par USAID, elle leur a été dispensée par l'Unité de coordination des programmes du *Wildlife Enforcement Network* de l'ANASE et par TRAFFIC.
6. La date et le lieu de remise des certificats n'ont pas encore été définis.